



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8960^e séance

Lundi 31 janvier 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Juul. (Norvège)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie demande un vote de procédure sur la proposition des États-Unis de tenir la séance de ce jour. Pour expliquer sa proposition de convoquer la présente séance, la délégation des États-Unis a souligné qu'elle considère que le déploiement de contingents russes sur le sol russe est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cela revient non seulement à une ingérence inacceptable dans les affaires intérieures de notre pays, mais aussi à une tentative d'induire la communauté internationale en erreur sur la situation réelle dans la région et sur la raison qui explique les tensions mondiales actuelles.

En définitive, on nous demande de nous réunir au Conseil de sécurité sur la base de spéculations et d'accusations infondées que la Fédération de Russie a systématiquement, et souvent, réfutées. En outre, du fait du format public proposé par les États-Unis sur ce thème extrêmement provocateur, la présente séance est un parfait exemple de diplomatie du mégaphone, à l'intention de l'opinion publique. Comme nous l'avons tous souvent dit, ce type de diplomatie doit être rejeté. Nous ne pensons pas que cela contribue à unir le Conseil, au contraire. Nous comprenons parfaitement que la volonté de nos collègues des États-Unis de déclencher l'hystérie, y compris au Conseil de sécurité, autour de leurs allégations concernant les actes d'agression russes prétendument en préparation, place nos autres collègues dans une position extrêmement difficile.

Ce genre d'hystérie est particulièrement dommageable pour l'Ukraine même. Comme nous l'avons vu il y a quelques jours à peine, son président a demandé aux pays occidentaux de ne pas susciter d'hystérie infondée à propos du déploiement de contingents russes près de la frontière, car cela nuit à l'économie ukrainienne. Le Président Zelenskyy a déclaré qu'il n'avait pas besoin d'une telle panique. Il semblerait qu'elle ne serve qu'à ceux qui font du battage autour de cette question et de la menace imaginaire d'une agression russe. J'ai devant moi les déclarations de responsables ukrainiens affirmant qu'il n'y a pas de menace de la part de la Russie. Par exemple, le Secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense ukrainien,

le Ministre ukrainien de la défense, M. Reznikov, et le Président, M. Zelenskyy, ont clairement dit qu'ils n'avaient pas constaté les activités dont on nous parle aujourd'hui. Je ne vais pas citer l'intégralité de leurs déclarations, mais nous sommes disposés à les distribuer aux membres du Conseil dans le courant de la journée.

Nous exhortons tous nos collègues à défendre les principes et à ne pas permettre que le Conseil de sécurité soit utilisé à des fins de propagande par nos collègues occidentaux. Nous tenons également à rappeler aux membres du Conseil de sécurité qu'en décembre dernier, la délégation russe a annoncé qu'elle entendait tenir la discussion annuelle sur la situation en Ukraine pendant sa présidence du Conseil, qui commence demain.

Le septième anniversaire de l'adoption de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk nous fournira une excellente occasion de démontrer de manière constructive l'engagement du Conseil de sécurité à l'égard de la résolution 2202 (2015) qui constitue le fondement juridique international pour un règlement interne ukrainien. L'événement est prévu pour le 17 février. Si nos collègues des États-Unis souhaitent ajouter des informations pour le public à ce sujet, ils pourront le faire durant la séance prévue en février. Nous exhortons tous les membres sensés du Conseil à ne pas appuyer cette proposition provocatrice et à se montrer responsable à l'égard de la Charte et du Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : La représentante des États-Unis a demandé la parole.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme l'a dit notre collègue, nous avons demandé la tenue de la présente séance. Et nous l'avons fait en raison des mesures dont nous avons tous été témoins au cours des derniers mois de la part de la Fédération de Russie à la frontière avec l'Ukraine. La Russie dit que ces activités se déroulent sur son territoire, mais il se trouve que c'est également très près de la frontière de son voisin.

C'est un voisin qui a déjà été envahi par le passé. C'est un voisin qui a des troupes russes occupant son territoire. Nous avons eu de nombreuses réunions – une centaine au cours des dernières semaines – tant avec les responsables russes qu'en consultation avec nos collègues européens et ukrainiens. Toutes ces séances se sont déroulées en privé. Nous pensons qu'il est maintenant temps de tenir une séance publique et d'avoir cette discussion dans une enceinte publique.

Nous avons travaillé avec les Ukrainiens à leur demande pour leur fournir de l'aide afin qu'ils puissent se préparer à ce qu'ils considèrent comme inévitable. Nous leur avons notamment fourni 200 millions de dollars d'aide ces dernières semaines et plus de 5 milliards de dollars d'aide depuis 2014, et ce, afin qu'ils puissent être préparés. Le Conseil de sécurité a entendu de la part de nos collègues russes que nous demandons la tenue de cette séance pour mettre tous les membres mal à l'aise. Imaginez à quel point vous seriez mal à l'aise si vous aviez 100 000 soldats massés à votre frontière comme ces troupes le sont à la frontière avec l'Ukraine.

Pour nous, il s'agit de paix et de sécurité. Il s'agit d'honorer la Charte des Nations Unies, qui nous demande, en tant que membres du Conseil de sécurité, de protéger la paix et la sécurité. Il ne s'agit donc pas de gesticulation. Il ne s'agit pas de rhétorique. Il ne s'agit pas des États-Unis et de la Russie. Il s'agit de la paix et de la sécurité de l'un de nos États Membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Compte tenu de la demande et des observations formulées par les membres du Conseil de sécurité, j'ai l'intention de mettre aux voix l'ordre du jour provisoire.

Le Conseil est prêt à voter sur l'ordre du jour provisoire pour la séance d'aujourd'hui. Je vais à présent le mettre aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Ghana, Irlande, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Chine, Fédération de Russie

S'abstiennent :

Gabon, Inde, Kenya

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions. L'ordre du jour provisoire est adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bélarus, de la

Lituanie, de la Pologne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de donner la parole aux oratrices et orateurs inscrits sur la liste aujourd'hui, je rappelle la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507) sur les méthodes de travail du Conseil et encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les personnalités appelées à présenter un exposé à être brèves et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les personnes présentant un exposé sont pour leur part encouragées à limiter leurs observations initiales à sept ou 10 minutes. Tous les participants sont par ailleurs invités à porter leur masque en permanence, y compris lorsqu'ils prennent la parole.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : L'ONU suit de près les discussions diplomatiques en cours sur l'avenir de l'architecture européenne de paix et de sécurité entre les représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis, des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous espérons que le résultat de ces discussions renforcera la paix et la sécurité en Europe, y compris pour l'Ukraine.

Bien qu'il ne participe pas activement à ces échanges, dans tous ses contacts, le Secrétaire général a appuyé sans équivoque les efforts diplomatiques en cours à tous les niveaux. Néanmoins, nous restons très préoccupés par le fait que, alors même que ces efforts se poursuivent, les tensions continuent de s'intensifier dans le cadre d'un dangereux renforcement des forces militaires au cœur de l'Europe. Plus de 100 000 soldats et des armes lourdes de la Fédération de Russie seraient positionnés le long de la frontière avec l'Ukraine. Un nombre indéterminé de soldats et d'armes russes auraient également été déployés au Bélarus en prévision d'exercices militaires conjoints de grande envergure qui se dérouleront en février aux frontières avec l'Ukraine, la Pologne et les États baltes.

Les membres de l'OTAN prévoiraient des déploiements supplémentaires dans les États membres d'Europe orientale, et l'OTAN a fait savoir que 8 500 soldats sont actuellement en état d'alerte. Les accusations et les récriminations entre les différents acteurs impliqués dans les discussions en cours ont créé de l'incertitude et font craindre à beaucoup qu'une confrontation militaire soit imminente.

Le Secrétaire général a clairement indiqué qu'il ne peut y avoir de substitut à la diplomatie et au dialogue pour traiter les préoccupations complexes et anciennes en matière de sécurité et le sentiment de menace que cela suscite. Il a exprimé sa ferme conviction qu'il ne devait pas y avoir d'intervention militaire dans ce contexte et que la diplomatie devait prévaloir. Il a été tout aussi explicite sur le fait que toute intervention de ce type par un pays dans un autre serait contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Il attend de nous que nous contribuions tous à éviter un affrontement et à créer les conditions d'une solution diplomatique pour mettre fin à la crise. Nous nous félicitons donc des mesures prises jusqu'à présent par toutes les parties concernées pour maintenir le dialogue. Nous demandons et attendons de tous les acteurs qu'ils s'appuient sur ces efforts et qu'ils restent concentrés sur la recherche de solutions diplomatiques en coopérant de bonne foi. Nous exhortons en outre tous les acteurs à s'abstenir de tout discours et de tout acte provocateurs, afin de maximiser les chances de succès de la diplomatie. Parvenir à une compréhension mutuelle et à des arrangements durables qui soient mutuellement acceptables est le meilleur moyen de préserver la paix et la sécurité régionales et internationales dans l'intérêt de tous.

Je tiens à réaffirmer le plein attachement de l'ONU à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il importe, surtout à l'heure actuelle, que la communauté internationale intensifie son appui aux efforts du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, sous la direction de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour garantir la mise en œuvre des Accords de Minsk entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015).

Nous nous félicitons de la tenue récente d'une réunion des conseillers du format Normandie à Paris et de leur décision de se réunir de nouveau prochainement à Berlin, car cela montre une fois de plus que la diplomatie peut fonctionner. Nous saluons ces efforts et ceux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

De même, les organismes des Nations Unies présents en Ukraine sont déterminés à continuer de s'acquitter de leurs mandats conformément aux principes humanitaires de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance. Un accès humanitaire sûr et sans entrave doit être garanti en toutes circonstances pour fournir une aide aux 2,9 millions de personnes qui en ont besoin et dont la majorité se trouvent dans des zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. À cet égard, j'encourage les États Membres à contribuer au plan d'aide humanitaire. Par ailleurs, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine continue de recenser les victimes civiles dans la zone de conflit.

Nul ne suit les efforts diplomatiques en cours avec plus d'attention que les Ukrainiens. Ils sont touchés par un conflit qui a fait 14 000 morts depuis 2014 et qui est malheureusement loin d'être réglé. Il est tragiquement clair que toute nouvelle escalade en Ukraine ou dans les environs causerait davantage de pertes humaines et de destructions inutiles.

Quelle que soit la position qu'on puisse avoir concernant la situation actuelle ou le statu quo dans l'est de l'Ukraine, ceci devrait être inconcevable. Le fait que ce ne soit pas le cas devrait nous donner à réfléchir. Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et de multiples autres engagements à préserver la paix et la sécurité régionales et internationales sont parfaitement clairs. Toute escalade ou tout nouveau conflit porterait un nouveau coup dur à l'architecture bâtie avec tant de soin au cours des 75 dernières années en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales, et ce, au moment où nous en avons le plus besoin.

Je souligne une fois de plus que le Secrétaire général appelle toutes les parties concernées à prendre des mesures immédiates pour apaiser les tensions et à continuer d'avancer sur la voie de la diplomatie. L'ONU est prête à appuyer tous les efforts déployés à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} DiCarlo, de son exposé.

La situation en Europe est urgente et dangereuse, et les enjeux pour l'Ukraine – et pour tous les États Membres de l'ONU – sont extrêmement élevés. Les actes de la Russie portent atteinte au cœur même de la Charte des Nations Unies. Il s'agit indubitablement d'une menace claire et importante pour la paix et la sécurité. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil a été créé pour contrer précisément le type de menace auquel l'Ukraine est actuellement confrontée. Conformément à l'Article 39 de la Charte, « [l]e Conseil de sécurité constate l'existence d'une menace contre la paix ». Par conséquent, nous avons la responsabilité non seulement de lutter contre les conflits après leur apparition, mais également de les prévenir. C'est pourquoi la présente séance est si importante.

L'agression de la Russie ne menace pas uniquement l'Ukraine ; elle menace également l'Europe. Elle menace l'ordre international que cet organe est chargé de promouvoir – un ordre qui, entre autres choses, défend le principe selon lequel un pays ne peut pas tout simplement redessiner les frontières d'un autre pays par la force ou forcer le peuple d'un autre pays à vivre sous l'autorité d'un gouvernement qu'il n'a pas choisi. Nous continuons d'espérer que la Russie choisira la voie de la diplomatie plutôt que celle du conflit en Ukraine, mais nous ne pouvons pas rester les bras croisés. Il est essentiel que le Conseil de sécurité lutte prenne des mesures pour faire face au risque que le comportement agressif et déstabilisateur de la Russie représente pour le monde entier.

Premièrement, soyons clairs quant aux faits. La Russie a amassé des effectifs militaires considérables, à savoir plus de 100 000 soldats, le long de la frontière ukrainienne. Ce sont des forces de combat et des forces spéciales qui se préparent à mener des opérations offensives contre l'Ukraine. Il s'agit de la plus vaste – je le dis clairement – la plus vaste mobilisation militaire en Europe depuis des décennies. Au moment où nous parlons, la Russie continue de déployer des forces et des armes qui vont rejoindre celles qui sont déjà sur place. La Russie a déjà utilisé plus de 2 000 wagons pour acheminer des contingents et des armes en provenance de toute la Russie vers la frontière ukrainienne. Elle a également déployé près de 5 000 soldats au Bélarus, avec des missiles balistiques à courte portée, des forces spéciales et des batteries antiaériennes. Des éléments

de preuve montrent que la Russie prévoit d'élargir cette présence pour la porter à plus de 30 000 soldats près de la frontière entre le Bélarus et l'Ukraine, à moins de deux heures au nord de Kiev, d'ici début février. Outre ces activités militaires, nous avons également constaté une forte hausse des cyberattaques visant l'Ukraine au cours des dernières semaines. L'armée et les services de renseignement russes propagent de fausses informations par l'entremise des médias d'État et des sites intermédiaires, et ils tentent, sans aucune base factuelle, de faire passer l'Ukraine et les pays occidentaux pour les agresseurs, en tant que prétexte pour une attaque éventuelle.

Le renforcement de la présence militaire de la Russie à la frontière s'accompagne d'un grand nombre de nouvelles exigences et de discours agressifs. Cette escalade suit un schéma d'agression auquel la Russie a eu recours à maintes reprises. En 2014, la Russie a envahi et saisi illégalement la Crimée. En 2008, elle a envahi la Géorgie. Les troupes russes refusent actuellement de quitter la République de Moldova, contre la volonté du peuple moldave et de son gouvernement élu démocratiquement. Dans la région du Donbass, en Ukraine, des séparatistes soutenus par la Russie continuent d'encourager et de laisser sans suite les actes de violence visant la population ukrainienne. Récemment, la Russie a menacé d'intervenir militairement si ses exigences n'étaient pas satisfaites.

Si la Russie envahit l'Ukraine, aucun d'entre nous ne pourra prétendre être pris de court. Les conséquences seront terribles, et c'est pourquoi la présente séance revêt une si grande importance. La guerre menée par la Russie dans l'est de l'Ukraine a déjà coûté la vie à plus de 14 000 Ukrainiens. Près de 3 millions d'Ukrainiens – dont la moitié sont des personnes âgées et des enfants – ont besoin d'une aide alimentaire, de fournitures vitales et d'abris. Aussi dévastatrice que soit cette situation, elle serait insignifiante par rapport aux conséquences humanitaires de l'invasion terrestre à grande échelle que la Russie est en train de planifier en Ukraine.

Au fil des ans, les dirigeants russes ont affirmé que l'Ukraine n'était pas un véritable pays et ont remis en question son droit à l'autodétermination. Nous devons donc être clairs – l'Ukraine est un État Membre de l'ONU qui a récemment célébré trente ans d'indépendance. C'est un pays qui a un peuple fier et une culture riche. L'Ukraine est un pays souverain, comme son peuple, qui a le droit de décider de son avenir, sans être sous

la menace de la force. Il ne s'agit pas simplement d'une conviction des Ukrainiens – c'est un droit consacré par la Charte des Nations Unies, un droit que la Russie et tous les autres Membres de cette institution se sont librement engagés à défendre.

Notre ordre international n'est pas parfait, mais il est fondé sur le respect du droit des peuples et des pays à se gouverner, à se défendre et à s'associer avec qui bon leur semble. Tous les pays ont intérêt à défendre et à préserver ces principes, et rien n'est plus important. Que deviendrait le monde si les anciens empires avaient le droit de reprendre des territoires par la force ? Cela nous entraînerait sur une pente dangereuse.

La Russie pourrait naturellement choisir une autre voie, celle de la diplomatie. Ces dernières semaines, les États-Unis, ainsi que leurs alliés et partenaires européens et d'autres nations du monde entier, préoccupés par la menace que la Russie fait peser sur l'Ukraine, ont continué de faire tout leur possible pour régler cette crise par des moyens pacifiques. Tout au long de ces discussions, notre message a été clair et cohérent. Nous recherchons la voie de la paix ; nous recherchons la voie du dialogue. Nous ne recherchons pas l'affrontement, mais nous agissons de manière déterminée, rapide et unie si la Russie décidait d'envahir l'Ukraine plus avant.

Nous restons convaincus qu'une voie diplomatique peut nous permettre de sortir de la crise créée par le renforcement militaire russe, en l'absence de toute provocation. Nous nous employons à privilégier la diplomatie dans toutes les instances possibles, mais nous savons aussi que la diplomatie ne peut aboutir dans un climat de menace et d'escalade militaire. Voilà pourquoi nous avons porté la situation devant le Conseil de sécurité aujourd'hui.

Les États-Unis ont été clairs : si la Russie est vraiment préoccupée par la sécurité en Europe, nous lui offrons la possibilité d'y remédier à la table de négociation. Pour déterminer si la Russie agit de bonne foi dans les jours et les semaines qui viennent, il suffira de voir si elle est prête à négocier, et ce, jusqu'à ce que nous parvenions à un accord. Si elle s'y refuse, le monde saura pourquoi et à qui en imputer la responsabilité.

Nous invitons instamment nos collègues au Conseil et les autres États Membres à porter un œil lucide non seulement sur les déclarations de la Russie, mais aussi sur ses actions, afin d'évaluer le risque qu'elle fait peser non seulement sur la frontière et la population ukrainiennes, mais également sur nous tous. Nous les

exhortons à se prononcer haut et fort pour la voie de la diplomatie, plutôt que celle du conflit.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance publique. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

La responsabilité principale du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité en vue de prévenir les conflits dans le monde. Nous avons fait valoir à plusieurs reprises, ici même, qu'en matière de prévention, le Conseil a encore beaucoup de chemin à parcourir. Le Conseil a été saisi à de nombreuses reprises de la situation en Ukraine depuis que l'agression a commencé en 2014, et nous voici de nouveau réunis aujourd'hui.

Nous faisons part de notre vive inquiétude face à la concentration de la puissance militaire russe à proximité de l'Ukraine ces derniers mois. Des dizaines de bataillons ont déjà été transférés à la frontière ukrainienne. Des contingents militaires qui se trouvaient dans l'est de la Russie sont en train d'être envoyés dans l'ouest. Il s'agit notamment d'éléments de combat lourdement armés, de chars, de systèmes d'artillerie, de systèmes de défense aérienne et de missiles balistiques. Plusieurs milliers de soldats russes ont également été envoyés au Bélarus. Ces déplacements de troupes et d'armement sont très inquiétants. Ils suscitent l'inquiétude et la crainte au sein de la population ukrainienne et déclenchent à juste titre de vives préoccupations au niveau international, notamment pour nous en Europe.

Je tiens à réaffirmer notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

En 1994, il y a 27 ans, à la signature du Mémorandum de Budapest, l'Ukraine recevait des garanties de sécurité aux termes desquelles la Russie, de même que les États-Unis et le Royaume-Uni s'engageaient à l'égard de l'Ukraine à « respecter son indépendance et sa souveraineté et ses frontières existantes », en contrepartie de l'abandon par l'Ukraine de son arsenal nucléaire. Les signataires réaffirmaient également qu'ils s'engageaient à demander au Conseil de sécurité d'intervenir immédiatement pour venir en aide à l'Ukraine en cas d'agression. Nous appelons la Russie et le Conseil de sécurité à confirmer expressément leur respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

On aurait tort de considérer la menace d'une attaque militaire russe contre l'Ukraine comme une crise de plus entre la Russie et l'Occident. Il s'agit plutôt d'un défi lancé à l'ordre de sécurité européen et au dispositif de sécurité internationale tout entier, lequel est ancré dans la Charte des Nations Unies. C'est un affront à l'Acte final d'Helsinki de 1975 et aux 10 principes qu'il consacre, sur la base desquels a été fondée l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la Russie est un État participant.

Les derniers faits survenus à la frontière russo-ukrainienne s'inscrivent dans un schéma bien connu. Nous l'avons observé en Géorgie en 2008, et en Ukraine à maintes reprises depuis 2014, malheureusement au prix de milliers de vies, tant civiles que militaires. Pour atteindre ses objectifs politiques et géopolitiques, la Russie se sert de la violence militaire.

La Russie est un grand pays, et elle a un rôle à jouer dans la géopolitique européenne et mondiale. Elle peut contribuer sensiblement à rendre le monde meilleur et plus sûr. Elle s'emploie hélas à faire tout le contraire. User de l'argument des sphères d'influence en Europe ou dicter par la menace l'orientation géostratégique d'autres pays sont des tactiques d'un autre siècle, tout droit sorties d'une époque qui nous rappelle la guerre froide. Les pays sont et devraient être libres d'adhérer à l'organisation de leur choix, qu'il s'agisse de l'OTAN, de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de sécurité collective ou de la Communauté d'États indépendants. Les pays souverains prennent leurs décisions librement, pas sous la menace d'une arme.

Qu'y a-t-il à gagner d'un conflit qui, de l'avis de tous, n'aurait que des conséquences désastreuses ? Qu'est-ce qui peut bien justifier la perte de milliers de vies humaines, des destructions massives, la rupture des relations et la persistance des tensions, ainsi que, comme cela a été clairement dit à plusieurs reprises, de graves répercussions pour la Russie elle-même ? Aucune autre instance n'en sait plus sur la guerre et ses conséquences désastreuses que le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous ne devons pas nous arrêter à cette option et nous devons chercher d'autres moyens de remédier aux problèmes, si complexes soient-ils ou semblent-ils être.

L'Albanie est convaincue que cette crise doit être réglée par les pourparlers et la discussion. C'est sur la recherche de solutions par la négociation que nous avons axé notre présidence en exercice de l'OSCE en 2020. Il en va de même de notre mandat au Conseil aujourd'hui. Plusieurs mécanismes sont envisageables dans le cadre

des efforts diplomatiques. Des mesures concrètes de désescalade doivent être prises, ce qui ouvrira la voie à des pourparlers propices à la recherche de solutions. Ces efforts doivent être consentis en toute bonne foi, et ne pas s'accompagner d'un discours de surenchère. La reprise des réunions du format Normandie la semaine dernière à Paris était un pas dans la bonne direction et nous espérons que le processus se poursuivra.

Nous ne devons pas oublier que la crise en Ukraine et alentour a une incidence directe sur l'Europe tout entière. L'instrumentalisation des minorités ethniques, les cyberattaques ciblées, l'ingérence politique ici et là à des fins politiques, la tendance croissante à la négation des génocides et la glorification des crimes et criminels de guerre sont autant de démarches qui cherchent à susciter les tensions et à déstabiliser, et elles doivent être traitées comme une menace à la paix et la sécurité, parce que c'est ce qu'elles sont. Voilà pourquoi nous estimons qu'il est de la plus haute importance d'investir dans la prévention. J'espère que la présente séance s'inscrira dans le cadre d'efforts sincères en ce sens.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

L'Article 1 de la Charte des Nations Unies définit notre objectif à l'Organisation : prendre des mesures collectives en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix.

Aujourd'hui, plus de 100 000 soldats russes sont massés aux frontières de l'Ukraine. Ils sont équipés de chars, de véhicules blindés, de roquettes d'artillerie et de missiles balistiques à courte portée. Ils sont appuyés par les capacités de frappe aérienne et maritime à longue portée de la Russie. Il ne s'agit pas d'un déploiement de routine, mais de la plus vaste concentration militaire observée en Europe depuis des décennies. Dans le meilleur des cas, l'ampleur des forces russes rassemblées sur trois pans de l'Ukraine est profondément déstabilisante. Dans le pire des cas, elle prépare l'invasion militaire d'un pays souverain.

En 2008, la Russie a déclaré au Conseil qu'elle envoyait des soldats de la paix en Géorgie. En réalité, elle était en train d'envahir un pays démocratique indépendant. En 2014, la Russie niait devant le Conseil que ses forces étaient présentes en Crimée. En réalité, ses soldats étaient en train d'annexer une partie de l'Ukraine, un pays indépendant et démocratique. Aujourd'hui, la Russie nie que ses forces

constituent une menace pour l'Ukraine. Mais une fois de plus, ce que nous voyons, ce sont la désinformation, des cyberattaques et des complots déstabilisateurs dirigés contre un pays indépendant et démocratique.

Le Royaume-Uni se félicite de notre débat d'aujourd'hui, qui s'inscrit dans le cadre des efforts diplomatiques intenses visant à amener la Russie à désamorcer la situation et à éviter le conflit. Notre appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine est inébranlable. Parallèlement, nous recherchons le dialogue avec la Russie par le biais de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil OTAN-Russie, ainsi que dans le cadre de discussions bilatérales avec le Gouvernement russe à tous les niveaux. Nous sommes prêts à répondre aux préoccupations mutuelles en matière de sécurité sur la base des structures de sécurité européennes et des engagements internationaux existants. Nous attendons en retour de la Russie qu'elle tienne compte de nos préoccupations. Nous sommes attachés à un dialogue constructif si la Russie souhaite véritablement trouver une solution diplomatique.

Cet effort diplomatique revêt un intérêt vital pour le Conseil car – disons-le sans ambages – il ne s'agit pas d'une question régionale. Toute invasion ou acte d'agression russe contre l'Ukraine constituerait une violation flagrante du droit international et des engagements pris par la Russie en vertu de la Charte. Un conflit entraînerait un terrible bain de sang et déstabiliserait l'ensemble de la communauté internationale. Il ne saurait y avoir aucun doute sur le coût d'une telle erreur de calcul pour la Russie ni sur son caractère dévastateur pour le peuple ukrainien, dont la seule provocation est de vouloir un avenir démocratique pour son pays. Il n'y aurait pas de vainqueurs, seulement des victimes – des civils pris entre deux feux ou obligés de fuir et des familles endeuillées par la perte de soldats tombés au combat de part et d'autre.

Nous exhortons la Russie à ne laisser subsister aucun doute au Conseil quant au fait qu'elle respectera les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte, qu'elle n'envisage pas d'envahir l'Ukraine, qu'elle s'abstiendra de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre son voisin, qu'elle ne portera pas davantage atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de l'Ukraine par des moyens militaires ou autres et qu'elle retirera ses troupes.

M. de Rivière (France) : La situation aux frontières de l'Ukraine est un motif de vive préoccupation pour la France.

L'accumulation de capacités militaires importantes à la frontière d'un État souverain voisin constitue un comportement menaçant. Elle soulève des interrogations légitimes sur les intentions de la Russie, d'autant plus que ce pays a déjà porté atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le passé. La France réaffirme son soutien plein et entier à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Elle appelle la Russie à s'engager dans une désescalade de la situation, à respecter le droit international et à participer de manière constructive au dialogue dans le cadre des mécanismes internationaux établis.

La priorité est d'œuvrer collectivement à une désescalade rapide. Le Président Macron s'y est employé au cours des derniers jours, lors de son déplacement à Berlin puis de son entretien téléphonique avec le Président Poutine. Cette séance du Conseil de sécurité doit également s'inscrire dans cet objectif. La France soutient tous les efforts de dialogue dans les différents cadres existants et souhaite que les Européens y prennent toute leur part. Dans le cadre du format Normandie, qui rassemble l'Allemagne, la France, la Russie et l'Ukraine, ces efforts ont permis, lors de la réunion du 26 janvier à Paris, de s'accorder sur une déclaration de soutien au respect inconditionnel du cessez-le-feu et de la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous poursuivrons les efforts en ce sens lors de la prochaine réunion prévue à brève échéance à Berlin.

Le dialogue, quelles que soient les enceintes où il est conduit, doit respecter les principes fondamentaux sur lesquels repose la sécurité européenne, tels qu'établis dans la Charte des Nations Unies et dans les documents fondateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Ces principes comprennent notamment l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États ; l'inviolabilité des frontières ; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ; et la liberté des États de choisir ou de modifier leurs propres dispositifs de sécurité. Ils ne sont ni négociables ni sujets à révision ou à réinterprétation. La notion de sphère d'influence n'a pas sa place au XXI^e siècle.

Si la Russie ne choisit pas la voie du dialogue et du respect du droit international, la réponse sera

forte et unie. Toute nouvelle atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine aura des conséquences massives et un coût sévère. Les Européens travaillent à des mesures restrictives coordonnées et se tiennent prêts, conjointement avec leurs partenaires, à réagir. Si la voie du dialogue et de la coopération est choisie, l'Union européenne est prête à s'engager pour développer ses relations avec la Russie sur la base d'une approche unie, à long terme et stratégique, selon les cinq principes directeurs de 2016.

Dans le contexte de menaces et de tensions actuelles, la France réaffirme sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement ukrainiens. Avec nos partenaires européens, nous continuerons à nous mobiliser en soutien à l'Ukraine, notamment par la voie du soutien aux réformes.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Nous suivons de près l'évolution de la situation en Ukraine, notamment dans le cadre des pourparlers de sécurité de haut niveau en cours entre la Russie et les États-Unis, ainsi que dans celui du format Normandie à Paris.

Le souhait de l'Inde est qu'une solution soit trouvée qui permette une désescalade immédiate des tensions, en tenant compte des intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité, et qui vise à garantir la paix et la stabilité à long terme dans la région et au-delà. Nous avons également été en contact avec toutes les parties concernées.

Nous estimons que les problèmes ne peuvent être réglés que par le dialogue diplomatique. Dans ce contexte, nous saluons les efforts en cours, notamment dans le cadre des Accords de Minsk et du format Normandie. Suite à la réunion des pays du format normand qui vient de s'achever à Paris, nous saluons également l'attachement au respect inconditionnel du cessez-le-feu de juillet 2020 et la réaffirmation des Accords de Minsk comme base de travail dudit format, en particulier l'engagement de toutes les parties à réduire les divergences sur la voie à suivre. Nous nous félicitons également qu'elles aient convenu de se rencontrer à Berlin dans deux semaines. Nous exhortons toutes les parties à poursuivre le dialogue par toutes les voies diplomatiques et à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre intégrale de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Une diplomatie discrète et constructive est la nécessité de l'heure. Toute mesure susceptible d'accroître les tensions doit être évitée par toutes les

parties dans l'intérêt suprême de la paix et de la sécurité internationales. Plus de 20 000 étudiants et ressortissants indiens vivent et étudient dans différentes parties de l'Ukraine, y compris dans ses zones frontalières. Le bien-être des ressortissants indiens est une priorité pour nous.

Je renouvelle notre appel en faveur d'un règlement pacifique de la situation par des efforts diplomatiques sincères et soutenus afin que les préoccupations de toutes les parties soient résolues par un dialogue constructif.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Il y a quelques instants, le Conseil de sécurité a voté pour l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance afin d'examiner la situation en Ukraine. La responsabilité qui nous incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales fait qu'il est impératif d'encourager le dialogue et la diplomatie préventive. C'est la seule façon d'éliminer les tensions, d'aplanir les divergences entre les parties et de forger une position unifiée et pacifique sur la situation en Ukraine.

Je tiens en premier lieu à remercier Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé. Je salue également la participation des représentants de l'Ukraine, du Bélarus, de la Pologne et de la Lituanie à la présente séance.

Le Ghana suit de près l'évolution de la situation en Ukraine. J'ai également écouté attentivement l'exposé que vient de nous présenter le Secrétariat et les déclarations des représentants qui ont pris la parole avant moi. Nous avons dûment pris en compte les perspectives des principales parties à cette situation et nous espérons que d'ici la fin de cette séance, les vues des membres du Conseil seront plus proches que lorsqu'elle a débuté.

En examinant la situation en Ukraine, nous notons que si la Russie a renforcé ses effectifs militaires le long des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, ces effectifs se trouvent actuellement à l'intérieur du territoire national de la Fédération de Russie. Nous avons également pris note du fait que si la Fédération de Russie a renforcé ses effectifs militaires à l'intérieur de ses frontières, l'Ukraine et d'autres parties sont préoccupées par les raisons de cette manœuvre et ses répercussions potentielles sur la paix et la sécurité internationales.

Nous accueillons donc avec satisfaction le dialogue en cours entre la Fédération de Russie et les États-Unis visant à répondre aux préoccupations

essentielles et secondaires en matière de sécurité qui ont des répercussions sur la situation en Ukraine, ainsi que le récent dialogue direct entre les représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine selon le format Normandie, à Paris, après plusieurs mois marqués par l'absence de communication, en vue de renforcer la confiance et d'éliminer toute possibilité d'incident involontaire.

Nous notons avec préoccupation que cette situation a des répercussions sur l'économie ukrainienne et les marchés voisins et nous saluons à cet égard l'appel lancé par le Président de l'Ukraine à l'apaisement des discours agressifs concernant cette situation. Le moment est venu de renforcer la confiance afin de faciliter le retour à la normale pour le peuple ukrainien.

Enfin, le Ghana estime que conformément aux dispositions de la Charte de l'Organisation, les différends entre États Membres doivent être réglés par des moyens pacifiques. Nous jugeons encourageante la poursuite du dialogue diplomatique entre les parties et nous réaffirmons notre appui à ces efforts, qui doivent également prendre en compte le caractère délicat de la situation.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Le présent débat offre une occasion importante au Conseil d'examiner l'évolution de la situation à la frontière de l'Ukraine, qui est devenue une source de profonde préoccupation internationale.

Je tiens à souligner d'emblée que l'Irlande, à l'instar de ses partenaires européens, est une défenseuse fervente et inlassable de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

En cette période marquée par la montée des tensions aux frontières de l'Ukraine, qui est liée au renforcement de la présence militaire de la Russie, l'Irlande appelle au calme, à l'apaisement et au recours à la diplomatie. Nous recommandons également de collaborer de manière constructive et déterminée dans toutes les enceintes de dialogue, notamment le format Normandie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'Irlande est profondément attachée aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. Ceux-ci englobent l'égalité souveraine et l'intégrité

territoriale des États. Nous rappelons aujourd'hui que ces principes ont été adoptés, collectivement et librement, par tous les Membres de l'ONU.

Qui plus est, la sécurité européenne est fondée sur une série d'engagements et d'obligations. Tout État souverain et indépendant a le droit fondamental de décider de son propre parcours dans le monde ; de choisir sa politique étrangère ; et de conclure des accords pour assurer la sécurité et la défense de son territoire. L'Acte final d'Helsinki, un des documents fondateurs de l'OSCE, confirme l'obligation voulant que

« [L]es États participants respectent mutuellement leur égalité souveraine ... ainsi que ... le droit de chaque État à l'égalité juridique, à l'intégrité territoriale, à la liberté et à l'indépendance politique ».

Les accords ultérieurs, notamment la Charte de Paris et la Charte de sécurité européenne, adoptée à Istanbul en 1999, réaffirment les principes fondamentaux sur lesquels est fondée la sécurité collective européenne.

Au début de ce mois, l'Irlande a commémoré le centenaire de son indépendance durement acquise. De la même manière que nous n'accepterions pas qu'un autre État détermine notre politique étrangère et de sécurité, l'Ukraine a le droit souverain de choisir ses propres politiques.

Nous, membres du Conseil, sommes trop souvent confrontés aux terribles conséquences humanitaires des conflits violents, dans les contextes où la diplomatie et le dialogue ont généralement échoué. La force n'est jamais la réponse. Elle n'est pas la réponse aujourd'hui. Ce qui est par-dessus tout nécessaire est une solution diplomatique négociée qui renforcera la sécurité collective de l'Europe. Nous sommes dotés des institutions et des mécanismes permettant d'œuvrer à un tel règlement. Nous devons les utiliser, faute de quoi ce sera une fois de plus les civils innocents qui paieront le terrible prix du conflit. Aucun d'entre nous ne veut avoir à envisager cette perspective.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est opposée à la tenue de cette séance publique du Conseil de sécurité, demandée par les États-Unis. La Représentante permanente des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans sa lettre datée du 27 janvier et adressée à la Présidente du Conseil, prétend que la raison pour laquelle les États-Unis ont demandé au Conseil d'organiser cette séance publique est que le déploiement par la Russie de contingents le

long de la frontière ukrainienne pose une menace à la paix et à la sécurité internationales.

La Chine ne peut s'associer à ce point de vue. Il est vrai que des tensions ont récemment marqué le dossier ukrainien, et nous sommes attentifs aux causes précises de ces tensions. Certains pays, avec à leur tête les États-Unis, prétendent que la guerre fera bientôt rage en Ukraine. La Russie a déclaré à maintes reprises qu'elle ne prévoyait pas de lancer d'opérations militaires, et l'Ukraine a clairement fait savoir qu'elle n'avait nul besoin d'une guerre. Dans de telles circonstances, pour quelles raisons les pays préoccupés prétendent-ils avec insistance qu'il pourrait y avoir une guerre ?

Nous rappelons que les États-Unis, l'Ukraine et les pays européens pertinents, ainsi que l'OTAN, participent à diverses initiatives diplomatiques avec la Russie. Les parties concernées doivent continuer d'œuvrer au règlement de leurs différends par le dialogue et la négociation. Ce dont nous avons besoin de toute urgence, c'est d'une diplomatie discrète, pas d'une diplomatie du mégaophone. Tel est le point de vue de nombreux membres du Conseil qui déploient également des efforts inlassables à cette fin. Malheureusement, les États-Unis n'ont pas accepté cette proposition constructive.

Alors qu'un dialogue et des négociations sont engagés et qu'on attend encore des progrès concrets, la tenue de cette séance publique du Conseil n'est clairement pas propice à la création d'un environnement favorable au dialogue et à la négociation, ni à l'apaisement des tensions.

La Chine appelle une fois de plus toutes les parties concernées à rester calmes et à ne rien faire qui pourrait aggraver les tensions ou intensifier la crise, mais à régler comme il se doit leurs différends en menant des consultations sur un pied d'égalité et en prenant pleinement en compte les préoccupations de sécurité légitimes de chacun, sur la base du respect mutuel.

La position de la Chine concernant l'Ukraine est restée constante. Pour régler cette question, nous devons revenir au plan original pour la mise en œuvre du nouvel accord de Minsk. Cet accord, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015), est un document politique contraignant et fondamental reconnu par toutes les parties, et il doit être effectivement mis en œuvre. La Chine appuie tous les efforts qui s'inspirent de l'accord et espère que toutes les parties concernées seront disposées à le mettre en œuvre, régleront leurs différends liés à sa mise en œuvre dans le cadre de

consultations et promouvront l'application concrète du nouvel accord de Minsk.

L'expansion de l'OTAN est un problème difficile à contourner pour gérer les tensions actuelles. L'OTAN est un produit de la guerre froide, et son expansion incarne la politique des blocs. Nous croyons que la sécurité d'un pays ne peut être obtenue aux dépens de la sécurité d'autres pays, et que la sécurité régionale peut encore moins être garantie par une intensification, voire une expansion, des blocs militaires.

Aujourd'hui, au XXI^e siècle, toutes les parties devraient abandonner complètement la mentalité de la guerre froide et proposer un mécanisme de sécurité européenne équilibré, efficace et durable par le biais de négociations, et les préoccupations légitimes de la Russie en matière de sécurité devraient être prises au sérieux et examinées.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} DiCarlo de son exposé.

Avant tout, je voudrais remercier les pays qui se sont conduits correctement et ont jugé possible de voter contre ou de s'abstenir dans le vote sur la proposition des États-Unis de soulever ce sujet de discussion aujourd'hui. D'aucuns pourraient penser que la Russie craint de discuter de la situation ukrainienne et qu'elle a donc proposé un vote de procédure pour bloquer une telle discussion. La Russie ne refuse pas de discuter de la situation en Ukraine, mais nous ne comprenons tout simplement pas ce dont nous discutons aujourd'hui dans cette salle. En effet, pourquoi sommes-nous ici aujourd'hui ?

Comme je l'ai déjà dit, nous prévoyons d'organiser, pendant notre présidence du Conseil de sécurité en février, une séance – plus précisément le 17 février – pour commémorer le septième anniversaire de l'application des Accords de Minsk, et nous pourrions alors parler de la situation en ce qui concerne un règlement ukrainien. Mais la séance d'aujourd'hui ne porte pas du tout sur cela.

Récemment, nous avons été confrontés à une situation très inhabituelle, même selon les normes de notre époque turbulente. Jamais auparavant, le déploiement de troupes russes sur notre propre territoire, qui s'est déjà produit à plusieurs reprises à des degrés divers dans le passé, n'a suscité d'inquiétude. Les troupes et le personnel militaire restent dans leurs zones de déploiement et dans les casernes où ils ont toujours été, qu'ils se trouvent ou non à la frontière.

Ce déploiement de troupes russes sur notre propre territoire fait dire à nos collègues occidentaux et américains qu'une action militaire planifiée, voire un acte d'agression, est sur le point d'être lancée. Mais la Représentante permanente des États-Unis a parlé comme si cet acte d'agression avait déjà eu lieu. J'ai écouté sa déclaration très attentivement. L'action militaire russe contre l'Ukraine, tous nous l'assurent, va avoir lieu dans quelques semaines, voire dans quelques jours. Cependant, aucune preuve n'a été apportée pour soutenir une accusation aussi grave. Néanmoins, cela n'a pas empêché certains d'attiser l'hystérie à tel point qu'un impact économique réel se fait déjà sentir chez nos voisins ukrainiens.

Nos collègues occidentaux parlent de la nécessité de la désescalade. Mais avant tout, ils attisent eux-mêmes les tensions, font de la surenchère dans leurs discours et provoquent une escalade. Discuter de la la menace de guerre est en soi un acte de provocation. Ils la réclament presque ; ils veulent que cela se produise. Ils attendent que cela se produise, comme s'ils voulaient que leurs paroles deviennent réalité – et ce, malgré le fait que nous réfutons systématiquement ces allégations, et malgré le fait qu'aucune menace d'invasion planifiée de l'Ukraine n'est sortie des lèvres d'un représentant politique ou d'une personnalité publique russe pendant toute cette période. Aucune menace de ce type n'a été formulée.

Au contraire, à tous les niveaux, nous avons récusé catégoriquement de tels plan, et nous allons le faire à nouveau maintenant. Tous ceux qui prétendent le contraire induisent en erreur ceux qui pourraient le croire.

Si nos collègues occidentaux, qui ont provoqué et soutenu le coup d'État anticonstitutionnel sanglant de 2014 qui a porté au pouvoir à Kiev des radicaux nationalistes, des russophobes et de purs nazis, n'avaient pas agi ainsi, nous vivrions aujourd'hui dans une atmosphère de relations de bon voisinage et de coopération mutuelle. Mais, certains à l'Ouest n'aiment tout simplement pas ce genre de scénario positif.

Ce qui se passe aujourd'hui est une nouvelle tentative de creuser un fossé entre la Russie et l'Ukraine. Grâce aux jeux géopolitiques promus par l'Occident, nos frères ukrainiens souffrent depuis environ sept ans maintenant. Les Ukrainiens subissent un lavage de cerveau actif et sont incités à adopter une pensée russophobe et radicale, ce qui les amène à penser que pour que l'Ukraine ait un avenir brillant, elle ne doit pas établir de relations avec ses voisins, mais plutôt

s'efforcer à tout prix de rejoindre l'Union européenne et l'OTAN. Ils interdisent le russe, qui est la langue maternelle d'un grand nombre, voire de la majorité, des Ukrainiens. Ils provoquent un schisme au sein de l'Église orthodoxe. Ils élèvent au rang de héros des personnes qui ont combattu pour Hitler et tué des Juifs, des Polonais, des Ukrainiens et des Russes.

Nos collègues occidentaux ne prennent pas en considération les intérêts supérieurs du peuple ukrainien dans ce jeu destructeur. Leur objectif est d'empêcher la coexistence fraternelle naturelle de nos deux peuples et pays, qui détruirait leurs plans visant à affaiblir la Russie et à créer un cercle d'instabilité autour d'elle. Il n'y a rien de nouveau à cet égard. C'est le même esprit de diviser pour conquérir – ou de diviser pour régner. C'est l'esprit qui a caractérisé les États occidentaux dans le passé.

Il convient également de noter que nos collègues américains ont injecté artificiellement la fausse tension qu'ils ont eux-mêmes créée à la frontière russo-ukrainienne dans le processus de négociation lancé sur notre insistance pour donner à la Russie des garanties de sécurité juridiquement contraignantes. Ils donnent délibérément l'impression que Moscou cherche à faire monter la tension afin de l'utiliser comme monnaie d'échange dans les négociations avec les États-Unis et l'OTAN. Il suffit de regarder le calendrier du processus de négociation pour voir que de telles affabulations sont fondamentalement fausses.

En fait, c'est tout à fait le contraire qui se passe. Nos collègues occidentaux tentent de surfer sur la crête de cette vague d'hystérie pour ramener lentement le dialogue entre nous exclusivement à la prétendue question du règlement de la situation à la frontière avec l'Ukraine.

Nos exigences en matière de sécurité sont beaucoup plus larges : l'Ukraine ne doit pas rejoindre l'OTAN et aucune troupe étrangère ne doit être déployée sur son territoire. Ces deux éléments font partie d'un accord qui aurait dû être conclu depuis longtemps et qui pourrait améliorer radicalement la situation militaro-politique en Europe et dans le monde entier. Ce type d'accord est une chose dont nous avons parlé lors des sommets d'Astana, d'Istanbul et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe où, outre l'affirmation de la liberté de choisir ses alliés ou ses alliances, il a également été stipulé que les garanties de sécurité de certains États ne devaient pas se faire au détriment de la sécurité d'autres États.

Puisque nos collègues américains ont convoqué la séance d'aujourd'hui, qu'ils nous montrent au moins quelques preuves, en dehors des récits factices tout droit sortis de leur imagination que la Russie a l'intention d'attaquer l'Ukraine. Dans la déclaration de ma collègue américaine, il y avait un long ramassis d'accusations d'actions agressives de la part de la Russie, mais pas un seul fait concret.

D'ailleurs, je voudrais poser une question non seulement à notre collègue américaine, mais aussi à ceux qui ont tenu des propos similaires : où ont-ils obtenu le chiffre de 100 000 soldats déployés, comme ils l'affirment, à la frontière russo-ukrainienne ? Nous n'avons jamais mentionné ni confirmé ce chiffre. Nous nous souvenons de ce stratagème à l'époque où le Secrétaire d'État américain Colin Powell a brandi dans cette salle un tube à essai contenant une substance inconnue comme preuve de la présence d'armes de destruction massive en Iraq. Ces armes n'ont jamais été retrouvées, mais nous savons tous très bien ce qui est arrivé à ce pays.

Il semble également que nos collègues américains soient prêts à sacrifier l'Ukraine sur l'autel de leurs intérêts géopolitiques. Sinon, il est difficile d'expliquer pourquoi, en nous convoquant aujourd'hui, les instigateurs de cette séance d'aujourd'hui n'ont même pas tenu compte de l'avis du Président de l'Ukraine, qui a demandé à l'Occident de ne pas exacerber la panique, qui a déjà des effets désastreux sur la situation économique de ce pays. Sinon, il est également difficile d'expliquer pourquoi nos collègues des États-Unis d'Amérique et d'un certain nombre d'autres pays approvisionnent activement l'Ukraine en armes et en munitions et en parlent même avec beaucoup de fierté. Ce sont des armes que les autorités ukrainiennes utilisent volontiers contre des civils dans l'est de leur propre pays. Tout cela se fait en violation des Accords de Minsk, qui ont été approuvés par le Conseil de sécurité comme seule base pour un règlement pacifique du conflit interne ukrainien. Incidemment, ma collègue américaine a mentionné que 14 000 personnes sont mortes dans ce conflit. Je lui recommande de lire les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de voir combien de ces 14 000 personnes sont mortes dans chaque camp. La plupart sont des civils de la région du Donbass, qui ont été tués suite aux bombardements des forces armées ukrainiennes et des bataillons nationaux.

Les manœuvres des États-Unis concernant la convocation de cette séance sont particulièrement malavisées et hypocrites car ce sont les Américains eux-mêmes qui ont des niveaux records de troupes en dehors de leur territoire. Les militaires, les conseillers et les armes des États-Unis d'Amérique, y compris les armes nucléaires, sont fréquemment déployés à des milliers de kilomètres de Washington, sans parler du fait que les aventures militaires des États-Unis d'Amérique ont coûté la vie à des centaines de milliers de citoyens des pays auxquels elles étaient censées apporter la paix et la démocratie. À plusieurs reprises, y compris ces dernières années, les États-Unis d'Amérique ont utilisé la force contre d'autres États sans l'aval du Conseil de sécurité. Dans leur arsenal, on trouve des sanctions unilatérales, des mesures coercitives et des menaces, qu'ils considèrent en quelque sorte comme un verdict d'une Cour suprême et qu'ils tentent de faire appliquer par tout le monde. Selon les données des experts américains, 84 des 193 États Membres de l'ONU ont été occupés ou agressés par les États-Unis d'Amérique à un degré ou à un autre, et les troupes américaines ont été déployées d'une manière ou d'une autre dans 191 États, aux XX^e et XXI^e siècles. Selon les données disponibles sur Internet, il existe environ 750 bases américaines dans plus de 80 pays. Le nombre total de militaires américains déployés à l'étranger est de 175 000, dont plus de 60 000 en Europe. Le budget militaire des États-Unis d'Amérique en 2020 s'élevait à 778 milliards de dollars, tandis que celui de la Russie était de 61 milliards de dollars, soit 12 fois moins. Ce sont là des exemples de menaces claires et concrètes pour la paix et la sécurité internationales.

Quant aux appels à un règlement de la crise autour de l'Ukraine, nous sommes tout à fait d'accord, mais cette crise n'a qu'une seule dimension – c'est une crise interne ukrainienne. Je répète que le seul moyen d'améliorer la situation est l'application par Kiev des Accords de Minsk, qui prévoient avant tout un dialogue direct avec Donetsk et Lougansk. Il n'y a pas d'autre solution. Si nos partenaires occidentaux encouragent Kiev à saboter les Accords de Minsk, ce que les autorités ukrainiennes font volontiers, cela pourrait se terminer de la manière la plus désastreuse pour l'Ukraine. Non pas parce que quelqu'un va la détruire, mais parce qu'elle va se détruire elle-même.

La Russie n'a absolument rien à voir avec cela. Il ne faut pas essayer de rejeter la faute sur qui que ce soit. Nous parlerons de tout cela en détail le 17 février lors de la séance annuelle du Conseil de sécurité sur la

mise en œuvre de la résolution 2202 (2015), prévue de longue date.

M. Biang (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé.

Mon pays suit avec beaucoup d'attention la situation qui prévaut aux frontières de l'Ukraine et de la Russie et a pris connaissance des informations relatives à une importante mobilisation de troupes russes aux frontières de l'Ukraine, laissant présager l'imminence d'une action militaire. Ces informations alarmantes sont accompagnées, sur le terrain, par une véritable effervescence assortie de déploiements de moyens financiers importants et d'équipements militaires de pays amis de l'Ukraine. L'escalade verbale et les vives tensions qui en découlent polarisent une importante activité diplomatique, qui se traduit par différentes initiatives, dont le format Normandie dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Face à cette situation de tension particulièrement préoccupante, mon pays, conscient des enjeux et du potentiel des forces en présence, appelle l'ensemble des parties prenantes à la retenue et à privilégier les voies du dialogue et de la négociation en vue de préserver la stabilité et la paix dans la région. C'est le moment pour la communauté internationale et ses membres d'activer les canaux de la diplomatie préventive, tels que prévus par le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, consacré au règlement pacifique des différends.

Il est évident que l'efficacité de cette diplomatie préventive est tributaire, non seulement de la bonne foi des protagonistes, mais surtout du tact, de la sérénité et du cadre de sa mise en œuvre. La dualité de rhétorique : celle alarmante concernant l'imminence d'une action militaire en Ukraine, d'une part, et celle de démenti qui y est juxtaposée, d'autre part, amplifie la fragmentation du Conseil, au moment où les peuples du monde attendent de lui un consensus et une action résolue à la dimension des dévastations causées par les guerres et crises qui ensanglantent plusieurs régions de la planète. La force du Conseil réside dans son unité. C'est l'unité, et non la fragmentation, qui hisse le Conseil à la hauteur de son mandat au service des peuples du monde. Nous croyons que la diplomatie, dans ses formes les plus pratiques et efficaces, est à même de ramener la sérénité aux confins de l'Ukraine.

Pour terminer, je voudrais redonner écho ici à l'appel lancé vendredi dernier par le Président ukrainien,

exhortant à garder le sens de la mesure et à ne pas amplifier la panique.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé devant le Conseil ce matin.

Les tensions géopolitiques et les menaces à la paix et à la sécurité internationales exigent une mobilisation rapide et au moment opportun du Conseil de sécurité. Les allusions non dissimulées à une action militaire, des sanctions économiques unilatérales et d'autres mesures de ce type sont des évolutions qu'il faut éviter, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de sa principale mission – prévenir la guerre. D'une manière générale, il est urgent de recourir à un dialogue constructif avec et entre les parties directement impliquées dans l'escalade des tensions. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'engager dans des pourparlers, dans un esprit constructif, en vue de régler leurs différends. Il est possible de rétablir la confiance et de trouver une solution diplomatique durable à cette crise. Pour cela, nous avons besoin d'une volonté politique et d'un véritable engagement de toutes les parties.

Le Brésil encourage toutes les parties à respecter strictement le droit international. Il est impératif que nous soyons cohérents dans l'application des principes inscrits dans la Charte, de manière non sélective. L'interdiction du recours à la force, le règlement pacifique des différends et les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de protection des droits de l'homme sont les piliers de notre système de sécurité collective.

Le Brésil souligne également la nécessité de faire preuve de bonne foi afin de répondre aux préoccupations légitimes en matière de sécurité de toutes les parties, y compris la Russie et l'Ukraine. Nous encourageons les parties à poursuivre de véritables pourparlers sur l'application des Accords de Minsk. La résolution 2202 (2015), qui fournit des lignes directrices utiles pour faire face à la situation dans l'est de l'Ukraine, est également un outil précieux pour les efforts diplomatiques visant à surmonter la situation. Le Brésil se félicite de la reprise des pourparlers tenus dans le cadre du format Normandie et de l'engagement renouvelé en faveur du cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine.

Malgré la nature sensible et difficile de la question à l'ordre du jour aujourd'hui, je voudrais conclure par une note d'espoir. Ces derniers jours, il a été encourageant d'entendre des déclarations selon lesquelles il n'y a pas de solution militaire à la situation. En ce moment précis, telle devrait être la devise de l'ensemble des Membres de l'ONU et du Conseil de sécurité pour un engagement renouvelé en faveur de la diplomatie et de la prévention.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour la compétence avec laquelle vous avez présidé le Conseil de sécurité au cours du mois de janvier. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son exposé et je salue la participation des représentants de l'Ukraine, du Bélarus, de la Lituanie et de la Pologne à la présente séance.

Le Kenya s'est abstenu dans le vote de procédure pour la tenue de cette séance. Nous l'avons fait pour refléter notre conviction que le principal problème en question est l'impasse entre l'OTAN et la Fédération de Russie. Nous pensons qu'il est possible de le résoudre de façon imminente et que les mesures diplomatiques en cours sont déjà prometteuses. C'est cela, plutôt qu'une escalade à la recherche d'un résultat du « tout au vainqueur », qui est nécessaire pour soutenir et protéger la paix et la sécurité internationales.

Le Kenya a toujours soutenu que le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les pays est une pierre angulaire de la paix mondiale. En cas de différends concernant la compétence territoriale ou les intérêts de sécurité, nous soutenons fermement une diplomatie patiente comme première, deuxième et troisième option. Lorsque le différend oppose de grandes puissances et concerne la sécurité d'un pays tiers, il est impératif qu'elles adoptent un esprit de compromis.

Nous pensons que les États-Unis, l'OTAN et la Fédération de Russie ont la possibilité d'établir un cadre diplomatique qui leur permettra de résoudre leurs différends. Leur sécurité et celle du monde entier dépendent de leur volonté de faire ce pas, et non de l'ouverture d'une nouvelle ère d'endiguement, de provocation et d'options par procuration. Un compromis n'est pas synonyme de capitulation. Les pouvoirs spéciaux accordés aux membres permanents du Conseil de sécurité exigent qu'ils adhèrent à ce principe, si l'on ne veut pas que l'ONU suive la voie, vouée à l'échec de la Société des Nations.

L'Afrique rappelle le refus du compromis et la recherche de la victoire totale qui ont conduit à la guerre froide. Nous avons vécu cette guerre froide comme une série de guerres chaudes et d'interventions qui ont profondément endommagé nos rêves de paix, de développement et de gouvernement inclusif compétent. Nos divisions et fragilités internes ont été instrumentalisées sur l'autel de la rivalité géopolitique. Cela a confirmé la véracité du dicton africain : lorsque les éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre.

Étant donné que la plupart des situations de conflit dont s'occupe le Conseil de sécurité se trouvent en Afrique, nous ne voulons pas qu'elles servent de substituts à une nouvelle guerre froide. En Afrique, nous avons donc un intérêt direct dans la désescalade et une foi renouvelée dans la diplomatie. Nous avons de sérieux défis à relever ensemble. Le monde a rarement eu un besoin aussi urgent d'une Organisation des Nations Unies capable de tenir ses promesses de manière ambitieuse.

Le Kenya estime qu'il est encore possible que les pourparlers tenus dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine et les négociations directes entre les États-Unis et la Fédération de Russie aboutissent à un résultat satisfaisant. Nous demandons instamment à toutes ces parties de veiller à ce que leurs négociations respectent la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La foi en une diplomatie innovante peut également permettre la conclusion d'accords entre les grandes puissances actuelles, inspirés de l'Acte final d'Helsinki de 1975, qui a instauré une certaine stabilité en Europe pendant la guerre froide. Cette fois, cependant, ces accords doivent faire progresser le principe de non-ingérence dans d'autres parties du monde, et notamment en Afrique.

Enfin, il est essentiel que la diplomatie et l'acceptation du compromis comme une issue inévitable l'emportent. Si de futures discussions doivent avoir lieu au Conseil de sécurité sur cette question, que ce soit pour annoncer une nouvelle ère de coopération.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé ; Je souhaite la bienvenue aux représentants de l'Ukraine, du Bélarus, de la Pologne et de la Lituanie à la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais commencer par noter que mon pays estime que la tenue de cette séance est opportune,

conformément aux principes de notre politique de relations extérieures. Nous pensons également qu'elle est pertinente, car le Conseil de sécurité doit être informé de la situation actuelle en Ukraine.

Il n'est pas dans notre intérêt de contribuer à polariser davantage la situation. Je me contenterai donc d'énoncer ce que sont, pour le Mexique, les principes de base pour aborder cette question, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans le cas présent, je me référerai à trois d'entre eux : l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales, le principe de non-intervention et le règlement pacifique des différends.

En ce qui concerne le premier principe, la simple escalade des tensions en Europe de l'Est constitue une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales, et relève donc de la compétence du Conseil, conformément à l'Article 39 de la Charte. Pour cette raison, et compte tenu de la méfiance ambiante, il est important d'essayer d'éviter tout type d'action qui pourrait être considérée comme hostile par l'une des parties, même si elle semble légère. Cependant, sans aucun doute, les remarques que nous venons d'entendre de la part du représentant de la Fédération de Russie sont encourageantes. Il a été très clair en répétant, ici au Conseil, qu'il n'y a pas de projet d'invasion de l'Ukraine. Je crois que j'ai répété ce qu'il a dit mot pour mot. Si c'est effectivement le cas, c'est une bonne chose. Il s'agit d'une déclaration unilatérale de non-agression.

Dans le prolongement de ce que le Secrétaire général et d'autres personnes ici présentes ont déclaré, le Mexique maintient qu'il n'y a pas de solution militaire à la question. Au contraire, la diplomatie préventive et le dialogue doivent être le principal moyen de désescalade et, comme nous l'avons entendu, il existe différents canaux pour y parvenir – les pourparlers de Genève, le Groupe de contact trilatéral et le format Normandie.

En ce qui concerne la non-intervention, nous réaffirmons l'importance de respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le strict respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale. Il appartient également au Conseil de sécurité de déterminer, si nécessaire, l'existence d'un acte d'agression, conformément à la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale. Ce principe est renforcé par le principe du règlement pacifique des différends. Les États sont tenus de régler leurs différends par des moyens pacifiques, comme l'établit le droit international. Le

Mexique a toujours défendu et continuera de défendre le recours à la diplomatie plutôt qu'à la force. Pour ce qui est de la question dont nous sommes saisis, les voies diplomatiques restent ouvertes ; elles n'ont pas été épuisées.

Une chose est certaine, le Conseil a la responsabilité de s'acquitter de son travail de prévention et de se montrer à la hauteur de ce que les circonstances exigent. Je suis fermement convaincu qu'en tenant la présente séance, c'est ce que nous faisons et que nous nous acquittons de notre mandat sans manquement et sans exagération.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son exposé instructif.

Les Émirats arabes unis suivent de près l'évolution de la situation. Dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui, nous tenons à mettre l'accent sur les aspects suivants.

Premièrement, mon pays est fermement convaincu que le différend en Europe requiert un véritable dialogue entre les différents États de la région, fondé sur les valeurs de stabilité, de coexistence et de paix. Nous rappelons qu'il importe de parvenir à une solution négociée à ce problème par l'entremise des mécanismes disponibles et avec l'appui d'organisations régionales. Nous pensons ici au format Normandie et à l'initiative du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui vise à engager un véritable dialogue sur la sécurité européenne afin de répondre aux préoccupations des pays de la région en matière de sécurité. Nous nous félicitons également de l'appel au calme lancé par le Président Volodymyr Zelenskyy. Nous espérons qu'il sera mis à profit pour renforcer la confiance dans la région.

Deuxièmement, mon pays se félicite de l'annonce faite dans le cadre de la réunion du 26 janvier organisée selon le format Normandie, selon laquelle la Fédération de Russie et la République d'Ukraine ont confirmé leur intention d'appliquer un cessez-le-feu sans condition dans l'est de l'Ukraine. Nous comptons sur les différentes initiatives en cours pour favoriser le dialogue, notamment entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Il faut soutenir les efforts diplomatiques et leur laisser l'espace nécessaire pour obtenir le résultat souhaité. De plus, mon pays rappelle l'importance du maintien de la sécurité et

de la stabilité, ainsi que le caractère central des Accords de Minsk et la nécessité d'y adhérer et de veiller à leur application. Cela contribuera à la conclusion d'une entente régionale globale qui préservera la sécurité et la stabilité des pays concernés et répondra à toutes leurs préoccupations légitimes.

Troisièmement, toute escalade doit être évitée, car elle pourrait avoir une incidence négative importante sur les civils et exacerber la situation humanitaire déjà précaire dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous rappelons qu'il importe de prendre en compte les besoins humanitaires des civils et de prévenir la détérioration de la situation humanitaire dans la région.

Quatrièmement, le respect du droit international et l'adhésion à celui-ci sont essentiels pour éviter que la situation en Europe orientale ne se détériore davantage. Les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de bon voisinage sont également importants et sont impératifs pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, mon pays réaffirme l'importance d'un dialogue constructif pour régler les différends. Le rôle du Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est primordial pour fournir une plateforme diplomatique permettant aux États de présenter et de régler leurs différends de manière pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Norvège.

Pour commencer, je tiens à exprimer le ferme appui de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Cela inclut la péninsule de Crimée et ses eaux territoriales. La Norvège est profondément préoccupée par le renforcement militaire russe à grande échelle près des frontières de l'Ukraine et en Crimée occupée, qui est totalement injustifié. Une nouvelle escalade peut avoir des conséquences humanitaires dévastatrices. La Russie remet actuellement en question l'architecture de sécurité dans toute l'Europe avec ses déclarations acerbes et ses exigences irréalistes. Par conséquent, la crise ne touche pas seulement la région, mais représente une menace claire pour la paix et la sécurité internationales.

La Russie a accusé à plusieurs reprises l'OTAN d'accroître les tensions. Je tiens à rappeler que l'Alliance est dissuasive et que l'adhésion se fait sur une base

volontaire. Nous ne cherchons pas la confrontation. Dans le même temps, nous ne pouvons pas et ne voulons pas faire de compromis concernant les principes sur lesquels repose la sécurité en Europe. Nous sommes prêts à discuter des préoccupations relatives à la sécurité. En matière de sécurité, la Norvège est pour un ordre européen basé sur le droit international et la souveraineté nationale. Nous ne pouvons pas permettre que cela soit remplacé par des sphères d'influence.

Chaque pays a le droit de choisir librement l'ordre sur lequel il s'aligne en matière de sécurité. Nous appelons la Russie à la désescalade et à prendre part en toute bonne foi à un dialogue constructif par l'entremise des mécanismes internationaux établis. En outre, la Norvège réaffirme son appui aux cadres internationaux en vigueur relatifs au règlement durable et pacifique des conflits, conformément au droit international. Dans de nombreuses autres discussions du Conseil, la Russie a elle-même invoqué à maintes reprises les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. La Norvège demande à la Russie de respecter dorénavant ces principes, lorsqu'il s'agit de l'Ukraine.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les commentaires de mon collègue russe ne sont pas une surprise, mais je suis déçue. Je ne peux pas le laisser établir cette fausse équivalence sans réagir. C'est pourquoi j'estime que je dois y répondre.

Je tiens à être claire : il n'existe aucun plan visant à affaiblir la Russie, comme l'a prétendu mon collègue russe aujourd'hui. Au contraire, nous considérons la Russie comme un membre responsable de la communauté internationale. Mais ses actions à la frontière de l'Ukraine ne sont pas responsables. Les menaces d'agression à la frontière de l'Ukraine – oui, à sa frontière – sont une provocation. Prendre acte des faits qui se passent sur le terrain n'en est pas une. Les menaces de passer à l'action si les demandes de la Russie en matière de sécurité ne sont pas satisfaites sont une provocation. Encourager la diplomatie n'en est pas une. C'est la Russie qui provoque, pas nous ni les autres membres du Conseil de sécurité.

Nous avons clairement exprimé notre attachement à la voie diplomatique. J'espère que nos collègues russes

choisiront également cette voie et auront des échanges pacifiques avec la communauté internationale, y compris avec l'Ukraine. Je dis simplement ceci à la Russie : ses actions parleront d'elles-mêmes, et nous espérons et l'encourageons à faire les bons choix devant le Conseil aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'avais pas prévu d'entamer une conversation entre la Russie et les États-Unis pendant cette séance. Nous avons dit tout ce que nous avons à dire dans la déclaration faite aujourd'hui. Cependant, nous ne comprenons tout simplement pas quelles sont les menaces, les provocations et l'escalade de la part de la Russie auxquelles la représentante des États-Unis fait allusion. J'ai suivi très attentivement ce qu'elle a dit, mais, dans sa déclaration, je n'ai entendu aucune référence aux Accords de Minsk ni à la résolution 2202 (2015), ce qui est très révélateur. C'est le cadre qui doit nous servir de référence lorsque nous parlons de la crise ukrainienne, mais les États-Unis placent la question dans un tout autre domaine.

Enfin, je voudrais présenter mes excuses aux membres du Conseil et demander aux représentants qui vont prendre la parole après moi de ne pas interpréter mon départ comme un signe de protestation. Mais comme nous sommes sur le point d'assumer la présidence du Conseil de sécurité demain, je dois rencontrer le Secrétaire général. Et je ne peux pas modifier l'heure de l'entretien en raison de l'emploi du temps du Secrétaire général.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à cinq minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'excuser du fait que ma déclaration pourrait ne pas respecter la limite des cinq minutes, compte tenu notamment de la durée de l'intervention russe.

Je voudrais remercier la présidence norvégienne d'avoir organisé cette séance d'information du Conseil de sécurité, dont j'ai évoqué la nécessité il y a exactement 15 jours avec S. E. la Ministre norvégienne

des affaires étrangères lors de la réunion que nous avons eue à New York. Je remercie les États-Unis qui, en tant que membre du Conseil de sécurité, ont demandé la convocation de la présente séance d'information, en étroite coordination avec l'Ukraine et ses partenaires. Je remercie par ailleurs la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

C'est un devoir et une nécessité pour le Conseil de sécurité d'être pleinement informé en cas de menaces graves pour la paix et la sécurité internationales. Ce qui se passe le long de la frontière de l'Ukraine, où la Fédération de Russie continue de renforcer sa présence militaire, relève de cette qualification.

Il est important que la voix de l'Ukraine soit entendue aujourd'hui au Conseil de sécurité et ne soit pas perdue dans la traduction, car la position de mon pays a été rapportée par un ambassadeur étranger en langue russe. Je demande à l'adjoint de M. Vassily Alekseevich de lui dire que mes dirigeants parlent leur propre langue et ont leurs propres ambassadeurs et porte-parole. Il n'est donc pas nécessaire d'interpréter les propos des responsables ukrainiens dans une langue étrangère, surtout si cela est fait à la manière de Humpty Dumpty qui donne aux mots la signification qui lui plaît, même si Lewis Carroll semble être l'un des auteurs préférés des diplomates russes de haut rang.

Compte tenu de la série sans précédent d'échanges diplomatiques de haut niveau au cours des dernières semaines, il est plus que jamais nécessaire d'avoir un débat sérieux au Conseil de sécurité pour présenter les faits, écouter les positions et les préoccupations des uns et des autres, et définir de nouvelles mesures en vue d'une désescalade.

Le fait est qu'environ 112 000 soldats russes ont été amassés aux frontières de l'Ukraine et en Crimée, un chiffre qui atteint environ 130 000 si l'on tient compte des composantes maritime et aérienne.

Par ailleurs, des contingents russes sont également déployés au Bélarus dans le cadre des exercices conjoints « Union Resolve 2022 » qui se dérouleront du 10 au 20 février. Il s'agit notamment des divisions de missiles Iskander, des systèmes antiaériens S-400 Triumpf et Pantsir, et des chasseurs Sukhoi Su-35 de la génération 4++.

En outre, le 26 janvier, la flotte russe a entamé un nouvel exercice militaire en mer Noire avec la participation de frégates, de navires de patrouille, de navires lance-missiles, de navires de débarquement et

de dragueurs de mines. Cela nous rappelle que la Russie poursuit sa militarisation à marche forcée de la Crimée temporairement occupée, de la mer Noire et de la mer d'Azov, ce qui constitue une menace sérieuse pour l'Ukraine, pour tous les États côtiers et, par conséquent, pour la région.

Le net renforcement des capacités de combat des forces d'occupation russes dans la région du Donbass est une autre tendance inquiétante. Actuellement, ces formations comptent jusqu'à 35 000 effectifs, dont environ 3 000 militaires des forces armées russes, qui occupent des postes de commandement et d'autres postes de combat critiques. Dans les zones frontalières échappant au contrôle du Gouvernement, des trains de marchandises et des convois de camions franchissent illégalement la frontière pour livrer des armes aux formations armées russes dans la région du Donbass. Les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine contiennent de nombreuses preuves des diverses activités illégales menées dans les zones frontalières. Il n'est pas surprenant que les restrictions à la liberté de circulation des membres de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE se multiplient, en particulier dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement près de la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

Le 22 décembre 2021, le Groupe de contact trilatéral est parvenu à un nouvel accord sur la reprise du régime de cessez-le-feu. Pourtant, les tirs, les bombardements et les coups de feu de tireurs embusqués sur les positions ukrainiennes ainsi que l'utilisation systématique de drones contre les troupes ukrainiennes n'ont pas cessé. Nous avons perdu 12 soldats, tués au combat, et 14 ont été blessés depuis le 22 décembre 2021. Il y a quelques jours, le 25 janvier, des formations armées de la Fédération de Russie ont à nouveau attaqué les positions des Forces armées ukrainiennes dans la zone de Pyshchevyk, dans la région de Donetsk, en utilisant un drone d'attaque. Les grenades à fragmentation VOG-17 larguées par ce drone ont grièvement blessé deux soldats ukrainiens.

Le processus de consultations lancé dans le cadre du Groupe de contact trilatéral reste dans l'impasse sur pratiquement tous les domaines abordés, tandis que les décisions adoptées par les dirigeants du format Normandie lors de leur sommet de décembre 2019 à Paris n'ont toujours pas été appliquées. Au cours des 18 derniers mois, la Russie a délibérément

tenté d'entraver les activités du Groupe de contact trilatéral et même d'empêcher l'élaboration finale des arrangements convenus, y compris au niveau des experts, au sein du Groupe de contact trilatéral dans les domaines humanitaire et de la sécurité.

Tout cela s'accompagne du refus obstiné de la Russie d'admettre qu'elle est partie au conflit armé qui fait rage depuis huit ans dans la région du Donbass en Ukraine, de ses tentatives d'imposer un prétendu dialogue direct avec ses administrations d'occupation fantoches, ainsi que de son refus de participer à une discussion constructive sur un règlement politique du conflit.

La question est de savoir pourquoi toutes ces forces russes sont là. Nous avons posé cette question dans différentes instances et avons envoyé nos propres messages clairs. L'Ukraine ne va pas lancer d'offensive militaire, ni dans la région du Donbass, ni en Crimée, ni ailleurs. L'Ukraine considère qu'il n'y a pas d'autre choix qu'un règlement pacifique du conflit en cours et la restauration de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Pourtant, nous assistons en parallèle à une multiplication des campagnes de désinformation russes, qui diffusent notamment de fausses accusations selon lesquelles l'Ukraine préparerait une attaque militaire. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une preuve directe de la réticence de la Russie à procéder à une désescalade et du fait qu'elle se prépare à justifier une éventuelle nouvelle agression. Nous connaissons bien les stratagèmes et les provocations de la Russie, et nous ferons tout notre possible pour empêcher une nouvelle provocation de la part de la Russie comparable à l'incident de Mainila.

Je le redis, mon gouvernement m'a clairement demandé de réaffirmer aujourd'hui l'absence de toute intention agressive, ainsi que le ferme attachement de l'Ukraine à la paix.

Aujourd'hui, nous avons entendu le camp russe indiquer qu'il n'entendait pas lancer de guerre contre mon pays, même s'il faudrait peut-être plutôt parler de lancer une nouvelle phase de l'agression russe. Il s'agit d'un message très important, car nous n'avons toujours pas d'explications crédibles de la Russie concernant ses agissements et ses manœuvres militaires. L'expérience nous empêche d'accorder du crédit aux déclarations russes ; nous ne croirons qu'aux gestes concrets de retrait des troupes de la frontière.

L'Ukraine rejette vivement toute tentative d'employer la menace de la force comme instrument de pression pour contraindre l'Ukraine et ses partenaires à accepter des demandes illégitimes. Les questions principales ne se prêtent pas au compromis. La position de l'Ukraine la plus ancrée dans les principes consiste à dire que nous avons le droit souverain intrinsèque de choisir nos propres arrangements de sécurité, y compris des traités d'alliance, et que la Russie ne peut pas les remettre en question. En outre, ce droit est consacré par nombre d'instruments juridiques internationaux auxquels la Russie elle-même est également partie. L'Ukraine ne pliera pas face aux menaces visant à l'affaiblir, à saper sa stabilité économique et financière et à susciter le mécontentement de sa population. Cela n'arrivera pas, et le Kremlin doit se rappeler que l'Ukraine est prête à se défendre.

En même temps, nous souscrivons à la nécessité de maintenir ouverts les canaux diplomatiques avec la Russie, si cela peut empêcher un passage aux outils militaires. Le Président de mon pays a répété récemment qu'il était disposé à rencontrer son homologue russe. Si la Russie a la moindre question à poser à l'Ukraine, il vaut mieux se rencontrer et discuter que déployer des troupes aux frontières ukrainiennes et intimider le peuple ukrainien.

Pour l'Ukraine, aujourd'hui, la première des priorités est d'instaurer un cessez-le-feu durable et sans condition dans le Donbass. Le régime du cessez-le-feu doit être garanti et fiable et, sur cette base, il sera possible d'avancer. L'intensification des travaux dans le cadre du format Normandie, notamment au niveau des dirigeants des quatre pays, est un prérequis important pour de nouvelles mesures sur la voie d'une paix durable dans le Donbass. Nous sommes disposés à reprendre les pourparlers du format Normandie sous toutes les formes. Malgré maintes divergences, la récente réunion des conseillers politiques, tenue le 26 janvier à Paris, donne de l'espoir pour la poursuite du processus de négociation, que l'Ukraine appuiera résolument.

En dépit de la tentative russe d'empêcher la tenue de la présente séance, nous estimons que le Conseil de sécurité et les États Membres de l'Organisation ont reçu aujourd'hui certaines informations très importantes. Les membres du Conseil de sécurité doivent tenir compte de ces informations afin de prendre une décision en connaissance de cause, le moment venu, sur la question d'employer rapidement et de manière décisive la diplomatie préventive en vertu du Chapitre VI de la

Charte des Nations Unies, qui consacre la responsabilité du Conseil de sécurité d'enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend.

Après avoir écouté l'Ambassadeur russe aujourd'hui, je voudrais demander combien de temps la Russie continuera ses tentatives manifestes d'attirer l'Ukraine et ses partenaires dans un piège kafkaïen. Néanmoins, je devrais sans doute reconnaître qu'il était important d'entendre l'envoyé russe s'exprimer aujourd'hui, et je me dois de terminer en répétant ce que mon ministre des affaires étrangères a récemment déclaré :

« si les responsables russes sont sérieux quand ils disent qu'ils ne veulent pas une nouvelle guerre, la Russie doit rester sur la voie diplomatique et retirer les forces militaires qu'elle a amassées le long des frontières de l'Ukraine et dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. La diplomatie est la seule voie responsable ».

Jugeons sur les actes, non sur les devinettes et les puzzles sémantiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bélarus.

M. Rybakov (Bélarus) (*parle en russe*) : La République du Bélarus maintient toujours sa position fondée sur les principes selon laquelle il est inacceptable de régler un conflit par la force. Notre pays, qui a déjà déployé d'importants efforts pour trouver une issue au conflit en Ukraine, reste prêt à faire tout son possible pour rétablir le dialogue et l'entente mutuelle dans la région.

Il n'y a pas de solution de remplacement aux Accords de Minsk, qui jouent un rôle clef sur la voie du règlement pacifique de la crise. Le processus de négociation en cours dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et l'application concrète des Accords dans la zone de conflit intra-ukrainienne mettront le processus de paix en Ukraine sur une trajectoire positive et durable.

La proposition faite par la délégation des États-Unis de soumettre le thème d'aujourd'hui à l'examen du Conseil de sécurité est une tentative de plus d'attiser artificiellement les tensions dans la région, exclusivement à des fins d'accusations politiques. Pareilles initiatives ont pour seul effet d'accroître la méfiance et ne contribuent en aucune manière à apaiser les désaccords.

Malgré les préoccupations fréquemment exprimées par les représentants de la République du Bélarus dans les forums de négociation internationaux et au cours d'échanges bilatéraux, l'accumulation de forces militaires près de nos frontières occidentale et méridionale non seulement se poursuit mais devient en soi menaçante. En dépit des appels répétés au dialogue et à la coopération, notamment dans le domaine de la maîtrise des armements, la pression exercée sur le Bélarus par certains pays ne fait qu'augmenter. Notre suggestion de revenir aux négociations ne trouve pas d'écho chez nos partenaires occidentaux.

Au passage, j'appelle l'attention des membres sur le fait qu'il a été fait référence aujourd'hui au Mémorandum de Budapest. J'invite instamment les membres à relire ce document, dans la mesure où il concerne la République du Bélarus, et à s'attarder en particulier sur l'engagement qui s'y trouve de ne pas imposer la moindre mesure économique coercitive au Bélarus. Je demande également aux membres d'avoir à l'esprit les nombreux trains de sanctions économiques à nous imposés par divers États.

Compte tenu de situation difficile actuelle, les dirigeants bélarussien et russe ont pris la décision d'évaluer conjointement l'état de préparation des forces armées des deux États pour garantir la sécurité militaire, conformément aux dispositions de notre alliance militaro-politique. Dans le cadre de ces accords, il a été décidé de vérifier l'état de préparation des forces de la Confédération en février.

Les principaux objectifs de cette inspection de nos forces armées sont d'évaluer l'état de préparation au combat et les capacités de notre commandement militaire et des organes de contrôle de mener des opérations conjointes pour garantir la sécurité de la Confédération, et de procéder à un exercice d'entraînement à la coordination des opérations visant à neutraliser les menaces aux frontières de la Confédération, dues, entre autres, à la crise migratoire et à la nécessité de stabiliser la situation humanitaire ; à organiser la défense et la protection des installations d'importance stratégique ; à repousser et de dissuader les agressions extérieures durant les opérations défensives ; à lutter contre le terrorisme et à protéger les intérêts de la Confédération.

Dans la phase finale de ces activités, un exercice bélarusso-russe conjoint, baptisé Union Resolve 2022, sera mené du 10 au 20 février, durant lequel auront lieu des entraînements communs et des simulations de combat avec des cibles de contrôle. Nous signalons que

ces activités d'un groupement régional de contingents, menées pour assurer la sécurité de la Confédération, sont régulièrement pratiquées durant les exercices conjoints et ont un caractère purement défensif, et qu'elles ne font peser aucune menace sur nos partenaires européens ou les pays voisins.

La République du Bélarus continue de respecter strictement toutes ses obligations en vertu des traités internationaux et régionaux de maîtrise des armements. Toutes les informations utiles concernant les exercices militaires à venir peuvent être consultées sur le site Web officiel du Ministère de la défense de la République du Bélarus. Il y a quelques jours, le 28 janvier, le Président Aleksandr Lukashenko, répondant à des questions, a déclaré qu'une guerre n'était possible que dans deux cas, à savoir si le Bélarus ou notre allié, la Russie, était attaqué.

En réponse aux diverses insinuations lancées contre le Bélarus en lien avec la situation interne en Ukraine, nous tenons à rappeler que nous sommes prêts à continuer de fournir toute l'aide nécessaire pour régler le conflit en Ukraine, notamment en créant les conditions voulues pour le déploiement des activités du Groupe de contact trilatéral et la tenue de négociations dans tous les autres formats et instances possibles.

Aujourd'hui, nombreux sont ceux dans le monde qui évoquent la nécessité d'engager un vaste dialogue sur les questions de sécurité internationale. Le Président bélarussien, Aleksandr Lukashenko, avait proposé d'organiser un tel dialogue sous le nom provisoire de « Helsinki-2 » il y a quelques années. Malheureusement, cette idée ne s'est pas encore concrétisée.

Le Bélarus souhaite sincèrement que la crise régionale soit rapidement réglée sur la seule base du dialogue et du respect mutuel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de la convocation de cette séance du Conseil de sécurité aujourd'hui, car nous sommes de plus en plus préoccupés par la concentration ininterrompue et de grande ampleur de la puissance militaire russe à la frontière avec l'Ukraine, tant sur le territoire de la Russie que sur le territoire du Bélarus, notamment les redéploiements continus de soldats et le prépositionnement de matériel militaire et d'armes offensives. Nous ne pouvons pas rester silencieux, car ce qui se passe dans notre région constitue une grave

menace pour la paix et la sécurité internationales, qui va bien au-delà de notre région et de notre continent.

Malheureusement, la situation actuelle en matière de sécurité en Europe orientale suivent le schéma habituel, la Fédération de Russie étant l'acteur déstabilisateur de la région au moins depuis 2008 et la guerre en Géorgie jusqu'en 2014 et l'annexion illégale de la péninsule de Crimée. À l'heure où nous parlons, les conflits gelés dans l'est de l'Ukraine, dans les régions géorgiennes séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie et dans la région de Transnistrie de la République de Moldova ne sont pas réglés, ce qui compromet la stabilité et la sécurité de cette partie du monde.

Nous ne pouvons pas rester silencieux, car ce qui se passe dans notre région constitue une violation flagrante des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies. La Pologne adhère fermement aux principes du droit international, tels que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, l'inviolabilité des frontières et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Nous appelons tous les États Membres à faire de même.

L'histoire de notre pays nous a très bien montré qu'un ordre politique basé sur des sphères d'influence n'apporte aucun résultat positif. C'est ici, à l'Organisation des Nations Unies, que nous avons le devoir de protéger les principes du droit international, de condamner fermement toute menace d'emploi de la force et d'oeuvrer ensemble au démantèlement des sphères d'influence afin de maintenir la paix.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, ce n'est pas seulement la subordination de l'Ukraine et la création d'une zone dite tampon en Europe centrale et orientale. La vraie menace, c'est d'ébranler les fondements mêmes de l'architecture de sécurité en Europe en portant atteinte aux principes du droit international, tels que l'inviolabilité des frontières et la liberté de choisir ses propres dispositions de sécurité, entre autres. Malheureusement, cela peut avoir des répercussions mondiales et contribuer à la détérioration de la sécurité internationale, et a fortiori au déclenchement d'une éventuelle crise humanitaire, sans parler du fait que d'autres puissances révisionnistes pourraient suivre cet exemple.

La Pologne croit fermement au pouvoir de la diplomatie préventive. Alors que nous assumons la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), nous sommes prêts

à contribuer au succès des pourparlers sur la sécurité européenne au sein de l'organisation. L'OSCE peut représenter le cadre approprié pour discuter des sujets de préoccupation, puisqu'il s'agit du format régional le plus large. Nous appelons tous les États participants à collaborer de manière constructive afin de trouver une solution pacifique à la crise actuelle.

Il ne fait aucun doute que le statu quo actuel n'est nullement une solution. Vivre dans la crainte permanente d'un autre conflit gelé est contraire à l'engagement de l'ONU en vertu duquel nous devons pratiquer la tolérance et vivre en paix les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage. À moins d'une semaine des Jeux olympiques d'hiver, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la paix olympique en Europe de l'Est.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance sur une question aussi importante et de nous donner l'occasion de nous exprimer. Je prononce cette déclaration au nom des États baltes, à savoir l'Estonie, la Lettonie et mon pays, la Lituanie.

Qu'il me soit tout d'abord permis de réaffirmer l'appui indéfectible de mon pays à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous condamnons fermement la violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par des actes d'agression des forces armées russes depuis février 2014.

Nous ne reconnaissons pas l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine) par la Russie et continuons de la condamner. Nous restons préoccupés par la militarisation croissante de la péninsule et la grave détérioration de la situation des droits de l'homme dans la région.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'ajouter que nous nous félicitons de la création de la Plateforme internationale pour la Crimée, inaugurée lors du sommet organisé pour l'occasion le 23 août dernier à Kiev, et que nous appuyons la mise en œuvre de sa déclaration conjointe. Nous invitons les autres États Membres de l'ONU à s'associer également à cette initiative.

Le conflit en Ukraine a fait environ 14 000 morts, déplacé 1,5 million de personnes et entraîné d'innombrables souffrances des deux côtés de la ligne de confrontation dans l'est de l'Ukraine.

Nous réaffirmons notre appui total aux efforts qui sont déployés pour régler durablement et pacifiquement ce conflit, plus précisément dans le cadre du format Normandie, du Groupe de contact trilatéral et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), y compris la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Cela étant, malgré tous les efforts déployés au niveau international, nous constatons jusqu'à présent peu de progrès en ce qui concerne le règlement de ce conflit. La Russie n'a pas emboîté le pas à l'Ukraine, qui a adopté une approche constructive.

Nous condamnons les menaces et les actes d'agression continus de la Russie contre l'Ukraine et appelons la Russie à désamorcer la situation et à respecter le droit international. Nous demandons à la Russie de cesser immédiatement d'alimenter le conflit en fournissant un appui financier et militaire aux formations armées qu'elle soutient et de retirer les soldats et le matériel militaires russes de la frontière orientale de l'Ukraine et de la péninsule de Crimée.

Malgré tous les efforts diplomatiques, la Russie poursuit l'escalade et son déploiement militaire autour des frontières de l'Ukraine. En outre, des soldats russes sont également déployés au Bélarus. Cela vient s'ajouter à l'escalade actuelle et nous concerne directement.

Le Kremlin continue d'invoquer l'argument fallacieux selon lequel la Russie est obligée de se défendre contre une menace, alors que c'est le contraire qui est vrai. C'est la Russie qui menace l'Ukraine et ses autres voisins en déployant plus de 100 000 soldats. La Russie n'est pas la victime pour laquelle elle tente de se faire passer. Elle est l'agresseur, qui renforce sa sécurité au détriment des autres. Avec ses agissements dans les régions géorgiennes séparatistes d'Ossétie du Sud

et d'Abkhazie et dans la région de Transnistrie et avec l'annexion illégale de la Crimée, la Russie a contribué à la nette détérioration des conditions de sécurité en Europe.

Nous réaffirmons notre plein attachement aux principes fondamentaux de la sécurité internationale consacrés par la Charte des Nations Unies, les documents fondateurs de l'OSCE, notamment l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, et d'autres documents. Il s'agit notamment de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières et du non-recours à la force. La violation de ces principes par la Russie constitue un obstacle à la création d'un espace de sécurité commun et indivisible en Europe et menace la paix et la stabilité sur notre continent.

L'époque de la souveraineté limitée en Europe est révolue depuis longtemps. Les notions de sphères d'influence n'ont plus leur place au XXI^e siècle. Les États ont la liberté de choisir ou de modifier leurs propres arrangements en matière de sécurité. Aucun pays tiers ne dispose d'un droit de veto sur les choix souverains d'États indépendants et démocratiques.

En réponse aux récentes tensions, l'Union européenne a clairement indiqué, dans les conclusions du Conseil européen de décembre et de janvier, que toute nouvelle agression militaire contre l'Ukraine aura de lourdes conséquences et un coût élevé, notamment des mesures restrictives qui seront prises en étroite concertation avec nos partenaires transatlantiques.

Nous appelons la Russie à respecter les principes de la Charte des Nations Unies, à désamorcer la situation et à engager un véritable dialogue. Nous avons le devoir, en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, de défendre le système international fondé sur des règles. La violation de ses principes fondamentaux aura des conséquences pour d'autres régions du monde.

La séance est levée à 12 h 10.